



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni le 24 juin 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 38 jusqu'à 19h puis 37
Votants : 52
Secrétaire de séance : Daniel HANOCQ

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (jusqu'à 19h), Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Héliène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Christophe LE ROUX (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS) Christelle FENEON (MOELAN), Isabelle MOIGN (MOELAN), Jacques LE DOZE (MOELAN), Danièle KHA (QUIMPERLE), Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE)

POUVOIRS :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)
 Christophe LE ROUX (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
 Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Christelle FENEON (MOELAN), a donné pouvoir à Gwenaël HERROUET (MOELAN)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Jacques LE DOZE (MOELAN) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (MOELAN)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE) à partir de 19h
 Danièle KHA (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE)

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le

ID : 029-242900694-20210624-2021_163-DE

Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)
Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)

DCC2021-163

VIE COURANTE**7- CULTURE**

Réseau des médiathèques : approbation de la demande de renouvellement de candidature de Quimperlé Communauté au label « Ville en poésie » ou « Village en poésie » auprès du Printemps des Poètes, Centre national de ressources pour la poésie, en partenariat avec l'association La Maison de la poésie du pays de Quimperlé

Le label « Ville en poésie » ou « Village en poésie » est attribué aux communes, communautés de communes et communautés d'agglomération qui donnent à la poésie une place prépondérante dans la vie culturelle locale. Lorsqu'il existe des opérateurs référencés poésie dans les territoires concernés, le dossier de labellisation se fait en concertation avec eux ; ils en demeurent les partenaires privilégiés. Le label est attribué pour une durée de trois années. Un logo spécifique est mis à la disposition des communes et communautés pour affichage. Le Printemps des Poètes valorise les territoires labellisés, notamment dans sa communication et sur le site internet de la coordination nationale, et entretient avec eux des relations privilégiées. En 2016, Quimperlé Communauté a obtenu le label.

La Maison de la poésie du pays de Quimperlé et le réseau intercommunal des bibliothèques médiathèques continuent de mener des actions poétiques répondant aux critères de labellisation suivants :

- Participer au Printemps des Poètes par le biais d'un festival de la parole poétique tous les ans en mars,
- Faire vivre une Maison de la Poésie sur le pays de Quimperlé,
- Favoriser l'émergence de projets poétiques dans les établissements scolaires,
- Initier des résidences de poètes,
- Soutenir la publication de la revue de poésie "Sémaphore",
- Favoriser le développement des fonds de livres de poésie en bibliothèque,
- Promouvoir la diversité culturelle en valorisant la poésie étrangère,
- Associer la poésie aux événements culturels existants (festival du livre jeunesse, ...).

Soit 8 critères de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sur 5 nécessaires. La Communauté d'agglomération soutient en outre plus globalement des initiatives qui font vivre la poésie en pays de Quimperlé.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la demande de renouvellement de candidature de la Communauté d'agglomération, en partenariat avec la Maison de la poésie, au label « Ville en poésie », pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

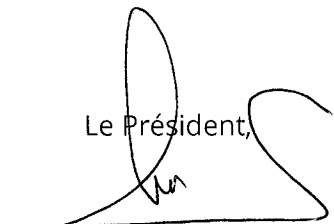
- APPROUVE la demande de renouvellement de candidature de la Communauté d'agglomération, en partenariat avec la Maison de la poésie, au label « Ville en poésie », pour une durée de 3 ans.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC